

CRIC, CRAC & CROC



Pour résumer :

1. au regard de la loi, le projet est illégal mais puisqu'il est presque achevé, on ne peut le stopper. Autrement dit : si un hold up est quasiment terminé, on ne va quand même pas l'arrêter au beau milieu de son déroulement !
2. la justice se mêle de ce qui ne la regarde pas en jugeant de la légalité de ce qui se passe.
3. un jugement prononcé par un tribunal n'a aucune raison d'être et n'est fondé sur aucune étude objective



La force publique au service des intérêts privés (Les écureuils et les violences policières)

La quasi-totalité de l'arsenal de la police et de la gendarmerie françaises, sauf les canons à eau, a été déployée et utilisée à Saix, contre quelques centaines de manifestants, souvent pacifiques.

L'Observatoire des Pratiques Policières de Toulouse a pu constater* que les occupants de la « Crem'Arbre », dénommés « les écureuils », ont été assiégés par les militaires, principalement de la Gendarmerie Nationale, dans la forêt, sur la route et en se relayant, pour les obliger à se rendre et descendre des arbres.

Les Ecureuils ont été harcelés, privés de ravitaillement (nourriture et eau), mis en danger par des interventions violentes (tir de corde, plateformes détruites) mais aussi isolés de leurs soutiens militants et personnes proches. Même les journalistes et observateurs n'ont pu s'approcher.

Ce traitement inhumain a été dénoncé par le rapporteur de l'ONU lors de sa visite du 22 février 2024 sur le site.

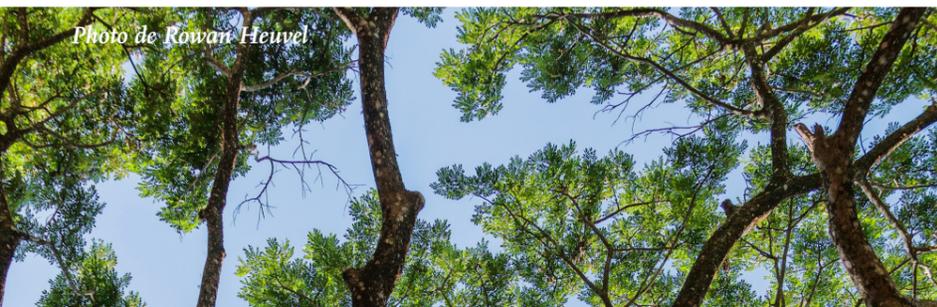
* Rapport de l'OPP de Toulouse (Fondation Copernic, LDH, SAF) d'avril 2024.



Le CRIC apporte son soutien sans faille au projet "Une Autre Voie". Alternative respectueuse de l'environnement et... des contribuables!



Photo de Rowan Heuvel



N° SPÉCIAL / 2025



C.R.I.C.
Collectif de Réflexion
et d'Initiative Citoyenne

Pour contacter le C.R.I.C. et échanger, proposer, imaginer :

81cric@gmail.com

Pour l'actualité :

www.cricgaillacois.org

PAGE 2

Historique / Ce que dit le jugement / « La justice applique la loi, elle n'est pas une opinion »

PAGE 3

Sous le bitume : menaces, enfumage et contrevérités !

PAGE 4

La force publique au service des intérêts privés / CRIC, CRAC & CROC



Collectif de Réflexion et d'Initiative Citoyenne

Association créée en février 2019, le C.R.I.C est un collectif de réflexion et d'initiative citoyenne ouvert à toute personne de l'une des 56 communes qui composent l'Agglomération Gaillac/Graulhet.

La commune, socle de la république est l'affaire de tous et de toutes. Chacun(e) a quelque chose à apporter : une énergie, une compétence, un projet...

Cherchons des solutions locales à nos problèmes globaux : écologie, démocratie, services publics, éducation, santé, urbanisme, alimentation, déplacements ...

Organisons-nous ensemble pour peser sur tous les sujets de notre quotidien et de notre avenir.

ÉDITO

ÉTAT DE DROIT ET SÉPARATION DES POUVOIRS, PILIERS DE LA RÉPUBLIQUE

Et pourtant...

Une communication tous azimuts de la part de certain.e.s politiques, foulant au pied l'État de Droit et le respect de la **séparation des pouvoirs**, se déchaîne contre l'annonce du jugement du 27 février 2025 par le Tribunal Administratif de Toulouse qui ordonne l'arrêt des travaux du projet de l'A69. Sans doute faudrait-il rappeler qu'un **jugement s'appuie sur le Droit** et non sur une prétendue idéologie.

Pour le CRIC, si le projet de l'A69 est **anachronique, illégal, écocide**, et recèle de **nombreuses zones d'ombre** sur l'attribution du chantier, la réaction des élu.e.s pro-A69 – **qui ne sont pas majoritaires** mais possèdent les moyens de se faire entendre – fait craindre une attaque en règle contre l'État de Droit.

Ces déclarations plus qu'inquiétantes* sont le fait de certain.e.s élu.e.s de la République et même d'un ministre*!

Ils et elles donnent une bien piètre image de leur mandat en **discréditant une décision de justice** et hurlant au loup quand un jugement s'oppose à leurs intérêts.

Le Tarn n'est pas les Etats-Unis, cependant les déclarations de ces quelques élu.e.s et de ministres, mettant en cause une juge, ses compétences et donc sa capacité à juger, font irrémédiablement penser aux gesticulations mensongères du Président étatsunien, ses diffamations ou contre-vérités.

Les digues auraient-elles lâché ?

Pour le CRIC, la droiture, la probité, l'honnêteté sont les piliers essentiels de la **Politique** dans son sens le plus noble. Le **Collectif de Réflexion et d'Initiatives Citoyennes** continue de penser que ce socle est possible !

Les citoyen.ne.s seraient bien avisé.e.s d'être vigilant.e.s face à cette remise en cause d'une décision de justice.

* voir les déclarations en page 2

Historique

1989. Le gouvernement envisage d'élargir la RN 126 reliant Toulouse à Castres

1990. Changement de cap : la Nationale va se muer en autoroute.

2006. Le PDG de l'entreprise **Pierre Fabre** pèse de tout son poids sur les antennes de FR3 : "On a la conviction intime qu'au-delà des hommes et des structures, c'est la seule réponse pour garantir la pérennité de l'entreprise Pierre Fabre à Castres".

« La justice applique la loi, elle n'est pas une opinion »

Petit florilège:

Philippe Tabarot (LR) ministre des transports juge la décision du tribunal administratif « ubuesque » :

« Le gouvernement est déterminé à ce que le chantier soit mené à bien. C'est la crédibilité de l'État et des collectivités territoriales qui se jouent »

(@PhilippeTabarot pic.twitter.com/D2bTE2Onsu).

Christophe Ramond (PS), président du Conseil Départemental du Tarn, exhorte à participer à une manifestation pro-autoroute, niant ainsi une décision de justice.

Bernard Carayon, LR rallié à Eric Ciotti et maire de Lavaur : « C'est un jugement en opportunité. Il faut changer la loi » (BFMTV)

Pierre-Yves Revol, patron du club Castres Olympique et président du groupe pharmaceutique **Pierre-Fabre**, ardent défenseur du projet autoroutier, « ne souhaite pas s'exprimer ». (France 24 le 08 mars 2025).

Carole Delga (PS) présidente de la Région Occitanie et fervent soutien du chantier de l'autoroute, s'en remet courageusement au ministre « Je prends acte de cette décision. Il appartient au Ministère des Transports, concédant dans ce dossier, d'étudier les suites à donner à ce jugement » (cf actu.fr 27 février 2025).

Julien Léonardelli, député européen et conseiller régional RN : « Un scandale judiciaire ».

Et enfin, les palmes « trumpiennes » des déclarations : **Jean Terlier** (Renaissance), député Renaissance du Tarn : « Nous ne pouvons plus être soumis à l'alea judiciaire ! ». (France 24 le 08 mars 2025)

Philippe Folliot (GUC), sénateur centriste exprime sa crainte que tous les projets soient « soumis à une incertitude juridique » (France Inter le 08 mars 2025)

Autrement dit : « Laissez-nous faire ce que nous voulons, et ne nous ennuyez pas avec une justice empêchuse de détruire en rond ».

2013. Visite de François Hollande aux laboratoires **Pierre Fabre**, le dossier de l'autoroute A69 est relancé.

Mars 2023. Autorisation environnementale accordée à ATOSCA, en toute illégalité, par les préfets du Tarn et de la Haute-Garonne.

2023. Le concessionnaire ATOSCA est choisi pour réaliser les travaux de ces 53 km d'autoroute et débute le chantier en toute illégalité.

Le 27 février 2025. Le Tribunal Administratif de Toulouse déclare l'annulation du projet d'autoroute A69.

Ce que dit le jugement

27 février 2025 : « Le Tribunal Administratif de Toulouse annule les projets d'autoroute A69 et d'élargissement de l'autoroute A680 (...). En effet, au vu des bénéfices très limités qu'auront ces projets pour le territoire et ses habitants, il n'est pas possible de déroger aux règles de protection de l'environnement et des espèces protégées ».

En effet, seules 3 conditions doivent être réunies pour pouvoir déroger à la loi : si le maintien d'espèces protégées n'est pas menacé, s'il n'existe pas de solution alternative et enfin, si le projet répond à une raison impérative d'intérêt public majeur.

Le TA a jugé les bénéfices économiques, sociaux et de sécurité publique trop limités.

Cependant la Cour Administratif d'Appel se prononcera le 21 mai sur la demande de sursis à exécution formulée par l'Etat (Préfectures de Haute Garonne et du Tarn).

ABERRATION, DESTRUCTION, CORRUPTION, SPOILIATION, EXTORSION... A69, L'EMBLÈME D'UN MONDE À L'AGONIE !

80 000 SIGNATAIRES disent **NON**

5800 des 6266 avis de l'**ENQUÊTE PUBLIQUE** disent **NON**

LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT dit **NON**

LE CONSEIL NATIONAL POUR LA PROTECTION DE LA NATURE dit **NON**

L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ dit **NON**

L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE dit **NON**

5 GRAND PRIX DE L'URBANISME

ET 17 PALMARÈS DES JEUNES URBANISTES disent **NON**

200 ÉLUS DU TERRITOIRE disent **NON**

1500 SCIENTIFIQUES disent **NON**

780 PERSONNALITÉS disent **NON**

30 ASSOCIATIONS D'OCCITANIE disent **NON**

<https://www.lvel.fr/>
<https://uneautrevoieorg.wordpress.com/>

Sous le bitume : menaces, enfumage et contrevérités !

Le désenclavement du Tarn Sud :

FAUX

Il n'y a aucun décrochage démographique (chiffres de l'INSEE).

Les laboratoires Fabre menacent de délocaliser l'entreprise

Qui peut croire un tel chantage ?

Florent Tronquit, directeur « supply chain » des laboratoires Pierre Fabre, a déclaré le 21 janvier 2025 déployer un nouveau schéma logistique (tiens, tiens...) et construire un nouveau site de 72 000m² sur 20 hectares à Muret (Republic Supply. Le Média).

Les contrevérités :

Le projet serait soutenu par les élus locaux et les habitants ?

FAUX !

- 220 élus du territoire disent **NON** au projet
 - 81 000 signataires disent **NON** (la Voie est Libre)
 - 90% de **NON** dans l'enquête publique
 - 72% des lecteurs et lectrices ont répondu **NON** au sondage réalisé par La Dépêche du Midi
- Les agriculteurs et agricultrices : « on nous prend pour des moins que rien ! On est spolié.e.s de notre outil de production ».
- Liste non exhaustive !

Pour cette autoroute privée, QUI paie la note ?

L'État et les collectivités territoriales ont concouru à hauteur de 73,5 % du financement de la construction de l'A 69 soit 98,1 millions d'euros de fonds publics.

Le Conseil Départemental présidé par Christophe Ramond, PS, vient d'ajouter 4,1 millions d'euros afin de faire baisser le prix du péage mais d'où viennent ces euros ? Des impôts payés par les citoyen.ne.s, bien évidemment.

Autrement dit, l'équilibre économique initial de la concession permettra à des investisseurs privés de faire des bénéfices colossaux sur le dos des contribuables. Voir plus loin dans l'Alerte du CRIC, ci-jointe.

Memento sémantique

« délinquance » : Comportement qui contrevient au droit.

Il n'y a pas d'alternative !

FAUX

Les tenants de ce projet écocide n'ont-ils jamais eu connaissance de l'étude extrêmement documentée, conduite par Karim Lahiani, urbaniste et paysagiste (*La Voie Est Libre et France Inter, La terre au carré, 14 avril 2025*) ?

Les dessous peu affriolants de l'A69

Déjà cité, Jean Terlier, député Renaissance, présidait la commission d'enquête parlementaire de l'A 69. Par l'une de ces coïncidences que la vie réserve parfois, Terlier est également l'époux de l'une des directrices du groupe Pierre Fabre. Ce hasard n'a cependant pas été considéré comme pouvant créer de conflit d'intérêt. Soit.

MAIS, le 14 mars 2023, par la magie de ces étranges coïncidences, le groupe Fabre entre dans la société Tarn Sud Développement, elle-même actionnaire du concessionnaire de l'A69 ATOSCA.

Décidément, il y a beaucoup de hasards convergents, sous le bitume !

Tour de passe-passe, certes...

...mais qui n'a pas échappé à **Agir pour l'Environnement, ATTAC Tarn et Les VALLONS** qui « sollicitent du CONSEIL D'ÉTAT la reconnaissance que le risque supporté par le concessionnaire n'est désormais que fictif et que la durée du contrat est de nature à permettre à celui-ci de dégager rapidement des profits colossaux. Ce qui constitue une **illégalité manifeste** devant conduire à annuler le contrat de concession » (Christophe Lèguevaques, avocat au barreau de Paris, docteur en droit, le 17 février 2025).



Des pelleuses sur le chantier de l'A69, près de Castres (Tarn), le 27 février 2025. © Ed Jones/AFP